

MUSÉE DES BEAUX ARTS DE MONTRÉAL / MONTREAL MUSEUM OF FINE
ARTS

2181, rue Bishop, Montréal, QC Canada H3G 2E8
Tel : (514) 285-1600 ; fax : (514) 285-1980

OFFRE DE STAGE

Poste de stagiaire au service de la restauration du musée des beaux-arts de Montréal ; section arts décoratifs et sculpture (chef du service : Richard Gagnier ; restauratrice : Nathalie Richard).

DURÉE : 12 semaines maximum (début juin 2018 à la fin août 2018 ; de 35 heures/semaine).

SALAIRE BRUT: 19.00\$/heure.

PROGRAMME du stage : conservation et restauration d'objets liés aux cultures du monde (matériaux variés : céramique, pierre, fibres textiles, bois et métaux); certains projets sont liés à la sculpture et pourront comprendre des pratiques liés à ces cultures mais aussi en art canadien. *L'aspect de la conservation préventive est une composante important de ce stage.*

LIEU du stage : Musée des beaux-arts, situé au centre-ville de Montréal. Le postulant(e) sera encouragé à visiter les nombreux musées, centres d'artistes et d'exposition, ainsi que les fondations privées qui participent de cette vitalité.

POUR POSTULER :

- avoir poursuivi des études collégiales dans le domaine de l'histoire de l'art, de l'archéologie et de l'anthropologie avec des connaissances dans le domaine des sciences naturelles telles la chimie, la biologie et la physique ;
- avoir déjà entrepris des études auprès d'une institution reconnue dans le domaine de la restauration d'œuvre d'art ; avoir une connaissance de base de l'informatique (traitement de texte Word, compréhension adéquate de l'usage d'une base de données) ;
- avoir des connaissances de base de l'anglais écrit et parlé est un atout.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ (Jeunesse Canada au Travail) :

- être citoyen canadien ou résident permanent, ou avoir le statut de réfugié au Canada (les non-Canadiens qui détiennent un visa d'emploi temporaire ou qui attendent d'obtenir leur statut de résident permanent ne sont pas admissibles);
 - être légalement autorisé à travailler au Canada;
 - avoir entre 15 et 30 ans au moment de commencer l'emploi;
 - s'engager à travailler pendant toute la durée de l'emploi;
 - ne pas avoir un autre emploi à temps plein (plus de 30 heures par semaine) pendant la durée de l'emploi avec Jeunesse Canada au travail (JCT);
 - avoir été étudiant à temps plein au secondaire, au collège, au cégep ou à l'université (tel qu'il est défini par l'établissement d'enseignement) au cours du semestre précédant l'emploi avec JCT;
 - avoir l'intention de retourner aux études à temps plein au cours du semestre suivant l'emploi avec JCT.
-